PETITJEAN TP
— SOLUTIONS TECHNIQUES PERFORMANTES —

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF au 22/09/2026

NUMERO	DATE
	22 septembre 2026

Chantier N° : PJ24075PR - SIEA BLETTERANS BC2-2024

N° marché : PJ24075PR

SIEA BLETTERANS

1 PLACE DE LA MAIRIE

39140 BLETTERANS

FRANCE

N° TVA Intra. : FR64253900104

A LONS LE SAUNIER, le 22 septembre 2026

BC2-2024 Rue du Docteur Chevrot et des Charmilles à Bletterans

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	commune de Bletterans rue du Dr Chevrot et rue des Charmilles rue du Dr Chevrot et rue des Charmilles					
1	**CHAPITRE - TERRASSEMENTS ET MACONNERIE**					
	1. PRÉPARATION					
1.1	Constat d'Huissier Constat d'état des lieux appliqué à l'ensemble du chantier à effectuer par un huissier de justice préalablement au démarrage des travaux et visant à mettre en évidence les défauts, anomalies et désordres existants sur le domaine privé. L'établissement du procès-verbal agrémenté de photos sera mis à disposition par l'huissier à l'issue du constat. La convocation du propriétaire est à la charge de l'huissier.	FT	1.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
1.2	INSTALLATION ET REPLIEMENT DE CHANTIER : Ce prix rémunère : réalisation des Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) ,marquage préalable des réseaux existants ,installation de chantier ,aménagement des bureaux de chantier, des aires de stockage et des accès au chantier ,mise en place des mesures de sécurité et de protection de la santé selon les modalités définies par le maître d'œuvre et le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) ,établissement des documents requis par le coordonnateur SPS et la participation aux réunions spécifiques ,signalisation (feux tricolores, panneaux...) ,déviations éventuelles de circulation, en concertation avec tous les acteurs ,branchements aux divers réseaux ,étude de la gestion des déchets du chantier et l'élaboration du Schéma d'Organisation de Suivi de l'Évacuation des Déchets (SOSED).Ce prix s'applique selon la catégorie du chantier au sens de la loi n° 14-18 du 31/12/1993 et du décret n 94 1159 du 26/12/1994, ainsi que de l'ensemble des textes, décrets, et règlements en vigueur par rapport à la sécurité et la protection de la santé.Il est précisé qu'il n'y aura pas de					

SUITE DECOMPTE GENERAL DEFINITIF au 22/09/2026

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	rémunération supplémentaire en cas d'amenée et de repli pour cause d'intempérie.					
1.2.1	- de niveau 3 sans coordination SPS	FT	1.00			
1.4	Décapage du revêtement de voirie	M2	1 672.00			
	Il est exécuté pour des revêtements en produits bitumineux, béton ou pavés, pour toutes épaisseurs, évacuation en décharge autorisée par arrêté préfectoral comprise.					
1.5	Découpage du revêtement	ML	1 872.00			
	Il est exécuté sur les revêtements des chaussées, trottoirs, caniveaux ou surfaces bétonnées avec l'emploi de la scie à disque, pour toutes épaisseurs et toutes natures de surfaces, entretien jusqu'à la réfection définitive compris.					
1.7	Dépose et repose de bordures ainsi que de caniveaux de toutes dimensions	ML	60.00			
	Ce prix rémunère :terrassements et évacuations des déblais en décharge agréée ;dépose soignée de bordures de trottoir avec ou sans caniveau, de caniveau à simple ou double pente ;stockage temporaire ;chargement et évacuation en décharge des déblais ;repose des bordures et caniveaux, sciage, calage et confection des joints compris.					
1.8	PLUS-VALUE POUR LE REMPLACEMENT DES BORDURES ET DES CANIVEAUX DEPOSES :					
	Fourniture, chargement, transport, déchargement, manipulation et pose de bordures en béton préfabriqué avec ou sans caniveau et de caniveaux comprenant : le nivellement, la semelle de pose en béton, le béton de calage ""solin"", la pose droite ou en courbe et les coupes. Ce prix sera appliqué à la pose de bordures de raccordement. Les produits sont conformes aux normes NFP 98 340 et NF EN 1340.					
1.8.1	- type A2	ML	10.00			
1.8.6	- type T2 basse	ML	5.00			
1.8.8	- type CC1	ML	35.00			
1.8.10	- type CS2	ML	10.00			
1.9	Dépose et repose de mobilier urbain	U	4.00			
	La dépose et repose du mobilier urbain de type : potelet, poteau de signalisation, barrière... Il comprend :démolition du scellement et stockage sur place du mobilier urbain ;pose et scellement de l'ouvrage ;évacuation des déblais en décharge.					
1.10	Franchissement de haie, clôture ou mur	U	11.00			
	Franchissement en sous oeuvre d'obstacles, quelle qu'en soit l'importance, comprenant : la rupture de cadence, les réfections éventuelles et toutes fournitures. Il est précisé que le choix de la méthode est à l'initiative de l'entrepreneur.					
	2. GÉNÉRAL					
2.1	ENLEVEMENT ET EVACUATION DES DEBLAIS EN EXCES :					
	Reprise des déblais excédentaires stockés dans l'emprise du chantier, chargement, transport et mise en dépôt à toute distance, compris le suivi administratif et notamment la fourniture des bordereaux de suivi de déchets (SOSED).					
2.1.1	- en décharge autorisée par arrêté préfectoral de	T				

SUITE DECOMPTE GENERAL DEFINITIF au 22/09/2026

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	type ISDD (ex classe 1)					
2.1.2	– en décharge autorisée par arrêté préfectoral de type ISDND (ex classe 2)	T			[redacted]	
2.1.3	– en décharge autorisée par arrêté préfectoral de type ISDI (ex classe 3)	M3	3 358.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
2.3	Décapage de terre végétale sur une épaisseur de 0,30 m maximum et stockage Ce prix rémunère :exécution à l'engin mécanique ;enlèvement des haies, taillis et arbustes ;coupe et évacuation d'arbres de diamètre inférieur ou égal à vingt centimètres, mesuré à 1,00 m au-dessus du terrain naturel ;dessouchage. Cette terre végétale sera purgée des grosses racines, branches et autres matières impropres et mise en dépôt en tas ou en cordon dans l'enceinte du chantier aux emplacements qui seront définis en temps utile.	M2	175.50	[redacted]	[redacted]	[redacted]
	3. TRANCHÉE Les tranchées faisant l'objet de la présente section sont les tranchées pour toutes canalisations, y compris celles de raccordement des ouvrages annexes (déversoirs d'orage, bouches d'égout, etc.) et de branchements particuliers. Sont inclus dans les prix unitaires sans rémunérations supplémentaires, les prestations ci-après :piquetage ;fouille, rejet sur berge et mise en dépôt provisoire des déblais ;dressement des parois, réglage et nivellement du fond d'après les indications du profil en long ;aménagement du fond de fouille avant réalisation du lit de pose ;épuisement des eaux de surface et souterraines jusqu'à un débit continu de 25 m³ à l'heure ;entretien des remblais jusqu'à l'exécution des revêtements ;conservation des piquets, repères et bornes parcellaires, éventuellement leur repose par un géomètre expert en cas de dépose du fait de l'entreprise ;dispositifs de sécurité (gardiennage, éclairage, etc.) et les mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines ainsi que toutes les dispositions prévues au CCAG.					
3.2	OUVERTURE DE TRANCHEE EN TERRAIN ORDINAIRE Terrassement pour pose de canalisation unique ou multiples en terrain ordinaire susceptible d'être exécuté avec des engins mécaniques pour une profondeur au fil d'eau de la canalisation inférieure ou égale à 1,50 m.					
3.2.1	Canalisation unique :					
3.2.1.1	– pour conduites jusqu'au DN 200 mm inclus	ML	1 170.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
3.3	PLUS-VALUE POUR UNE PROFONDEUR SUPERIEURE A 1,50 M Cette plus-value s'applique aux prix de l'article ""3.2"" pour l'ouverture de tranchée en terrain ordinaire susceptible d'être exécutée avec des engins mécaniques pour une profondeur au fil d'eau de la canalisation supérieure à 1,50 m. Les DM/ML comptés sont ceux situés uniquement à plus d'1,50 m de profondeur.					
3.3.1	Canalisation unique :					
3.3.1.1	– pour conduites jusqu'au DN 200 mm inclus	DM/M	5 545.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
3.4	PLUS-VALUE POUR LA REALISATION DE TRANCHEE EN TERRAIN ORDINAIRE EFFECTUEE A LA MAIN OU A					

SUITE DECOMPTE GENERAL DEFINITIF au 22/09/2026

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	LA BECHE PNEUMATIQUE Cette plus-value s'applique aux prix des articles "3.2" pour l'ouverture de tranchée en terrain ordinaire ne pouvant être exécutés qu'à la main et à l'outil pneumatique, en cas d'impossibilité d'emploi d'engins mécaniques, quelle que soit sa profondeur.					
3.4.1	Canalisation unique :					
3.4.1.1	– pour conduites jusqu'au DN 200 mm inclus	DM/M	1 155.25	[redacted]	[redacted]	[redacted]
3.6	PLUS-VALUE POUR LA REALISATION DE TRANCHEE A L'AIDE D'UN ENGIN BRISE ROCHE Cette plus-value s'applique aux prix des articles "3.2" pour l'ouverture de tranchée en terrain rocheux compact à l'aide d'un engin brise roche pour toutes profondeurs et toutes longueurs de tranchée.					
3.6.1	Canalisation unique au brise roche :					
3.6.1.1	– pour conduites jusqu'au DN 200 mm inclus	DM/M	1 155.25	[redacted]	[redacted]	[redacted]
3.8	PLUS-VALUE POUR LA REALISATION DE TRANCHEE AVEC L'EMPLOI D'UNE MINI-PELLE OU D'UNE ASPIRATRICE EXCAVATRICE : Pour l'emploi de la mini-pelle, cette plus-value s'applique aux prix des articles "3.2" et uniquement pour les branchements.					
3.8.1	– canalisation unique pour conduites jusqu'au DN 200 mm inclus	DM/M	2 007.75	[redacted]	[redacted]	[redacted]
3.9	MISE EN PLACE DU LIT DE POSE ET DE L'ENROBAGE : Fourniture et pose du lit de pose ainsi que de l'enrobage réalisés en sable concassé 5/25 ou en gravillons roulés 5/10 suivant les règles de l'art, selon les dispositions du projet ou à la demande expresse du maître d'œuvre pour protection particulière de la canalisation. Le prix comprend : réalisation du lit de pose sur une épaisseur de 0,10 m et 0,15 m en cas de terrain rocheux ;façon des niches à l'emplacement des collerettes ;assise ;remblai latéral ;remblai initial jusqu'à 0,20 m au-dessus de la génératrice supérieure.					
3.9.1	– pour conduites jusqu'au DN 200 mm inclus	ML	1 170.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
3.10	REMBLAIEMENT DES TRANCHEES EN GRAVE NON TRAITEE 0/31,5 Remplacement des terrains impropres au remblai suivant les dispositions du projet ou sur demande expresse du maître d'œuvre en grave non traitée 0/31,5, compactage selon les dispositions du CCTP compris.					
3.10.1	Canalisation unique :					
3.10.1.1	– pour conduites jusqu'au DN 200 mm inclus	DM/M	19 585.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
	4. TRAVAUX CONNEXES					
4.1	BLINDAGE OU BOISAGE JOINTIF DES PAROIS DE FOUILLE : Ce prix s'applique au-delà d'une profondeur de 1,30 m de tranchée. La surface à prendre en compte sera égale à la surface obtenue en multipliant la longueur de tranchée considérée, par la profondeur moyenne de ladite section mesurée au fil d'eau de la canalisation. Ce prix comprend l'amenée, le montage et le démontage du matériel, les sujétions d'utilisation et					

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	le repli des différents matériels utilisés selon le procédé de protection.					
4.1.1	– blindage par dispositifs d'éléments industrialisés jointifs ou semi-jointifs à toutes profondeurs	M2	788.50			
4.7	Dépose de conduite existante	ML	15.00			
	Cette prestation s'applique lorsqu'un réseau existant est à supprimer dans la tranchée. Elle comprend le démontage des éléments des tuyaux et des regards, le chargement et l'évacuation des déchets dans une décharge agréée toutes sujétions comprises. La dépose d'un regard équivaut à 10 mètres linéaires de dépose de conduite.					
4.9	ÉPUISEMENT D'EAUX SOUTERRAINES :					
	Cette prestation s'applique pendant la pose des canalisations par pompes de chantiers pour un débit à épuiser supérieur à 25 m³/h et quelle que soit l'énergie ou le carburant consommé. Ce prix comprend :mise en place du matériel et des accessoires dans les fouilles à assécher ;aspiration et refoulement en un point convenable choisi en accord avec le maître d'œuvre ;surveillance, gardiennage et protection des installations ; repli de celles-ci après usage.					
4.9.1	– le forfait applicable pendant toute la durée du chantier	FT	1.00			
4.9.2	– le déplacement de poste à poste du pompage distant de plus de 150 m	U	4.00			
4.9.3	– l'heure de pompage	H	70.00			
4.10	Grillage avertisseur détectable	ML	1 170.00			
	Fourniture et pose de grillage avertisseur en polypropylène, d'une largeur de 30 cm, respectant le code couleur des réseaux (exemple la couleur bleue pour l'eau potable), composé dans sa structure d'un fil inoxydable isolé et avec une résistance à la traction mécanique > 300 N. Ce dispositif sera posé à 40 cm au-dessus du réseau et avant remblaiement total de la tranchée, déroulage manuel ou mécanique et coupe compris.					
4.11	Percement d'un mur	U	1.00			
	Cette prestation s'applique pour tout type de mur (agglomérés, pierre, brique, etc.) jusqu'à 0,50 m d'épaisseur, pour toute taille d'ouverture, ragrément après le passage du tuyau compris.					
4.12	Plus-value pour percement d'un mur dont l'épaisseur dépasse 50 cm	DM				
	Cette prestation s'applique au prix "4.10", toute fraction de décimètre supplémentaire étant arrondie au décimètre le plus proche.					
4.16	Rencontre en fouille d'obstacle	U	70.00			
	Cette prestation s'applique lorsque la canalisation projetée croise des câbles, canalisations, aqueducs et autres ouvrages en perpendiculaire ou à oblique de la tranchée. Elle comprend le terrassement à la main, la dépose, la pose, les réfections éventuelles des réseaux existants, le soutènement, la reconstitution des signalisations éventuelles, les façons et main d'œuvre. Lorsque qu'un réseau (par exemple de communication) comprend deux conduites ou deux fourreaux attenants, il sera compté qu'un seul croisement.					
4.17	Sondage	U	3.00			

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	Sondage de reconnaissance pour localisation des différents réseaux souterrains. Dans un premier temps, l'entreprise réalisera l'excavation avec des moyens mécaniques en terrain de toute nature et, dans un second temps, elle effectuera le terrassement à la main pour rendre accessible les ouvrages existants. Cette prestation comprend aussi la fourniture de grave non traitée 0/31,5, le remblaiement, le compactage et l'évacuation des déblais en décharge. La remise en état des terrains en leur état primitif (engazonnement, revêtement, etc.) est comptée à part.					
4.20	DEPOSE ET EVACUATION DE MATERIAUX EN AMIANTE-CIMENT : Ce prix rémunère les démarches administratives et techniques relatives à la dépose et l'évacuation de matériaux en amiante-ciment de tout type selon les normes et règles en vigueur à la notification du chantier. Ce prix concerne les opérations entrant dans le champ de la sous section 4. Ce prix comprend notamment :la présentation du processus mis en oeuvre ;les documents de déclaration ;la fourniture du mode opératoire validé par le médecin du travail ;la fourniture des modalités de gestion des déchets (dont CAP et BSDA) ;la mise en place d'installations spécifiques ;la mise en place de périmètre de sécurité des confinements ;la manipulation de l'amiante par des personnes habilitées ;l'utilisation des équipements de protection individuelle ; la découpe au coupe-tube ;le conditionnement ;l'évacuation en décharge agréée ;les frais de mise en décharge ;l'émission des BSDA.					
4.20.1	– Le forfait applicable pour le chantier	FT			[redacted]	
4.20.2	– Intervention sur une conduite de diamètre intérieur < ou = 150 mm L'entreprise sera réglée selon la quantité figurant au BSDA.	T			[redacted]	
4.20.3	– Intervention sur une conduite de diamètre intérieur > à 150 mm et <= à 250 mm L'entreprise sera réglée selon la quantité figurant au BSDA.	T			[redacted]	
	5. REGARDS					
5.6	PERCEMENT PAR CAROTTAGE : Prestation à réaliser par carottage avec la fourniture et la mise en place d'un joint élastomère d'étanchéité, quel que soit le type de matériau raccordé, y compris terrassement, main d'œuvre et remblaiement en grave non traitée 0/31,5.					
5.6.1	– pour collecteurs jusqu'à DN 200 mm	U	10.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
5.6	Recepage de regard de visite existant, béton en fond de radier et remblaiement jusqu'au terrain naturel compris Ce prix comprend : terrassements nécessaires à son dégagement ;dépose soignée et le stockage de l'élément de fermeture pour permettre son réemploi ;démolition de la partie supérieure (dalle de répartition) ;sécurisation de la zone pendant l'intervention sur l'ouvrage, ;remblaiements divers (béton en fond de radier et grave non traitée,...).	U	24.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
5.10	REGARD DE VISITE PREFABRIQUE EN BETON DE SECTION CIRCULAIRE EN BETON AUTO-PLAÇANT A DEMOULAGE DIFFERE: Ouvrage circulaire conforme à la norme NF P 16 346 2, marquage NF, permettant l'implantation en terrain aquifère permanent ou intermittent, sous chaussée, trottoirs, aires de stationnement, etc. En béton auto-plaçant, paroi d'une épaisseur minimum de 12 cm, à démoulage différé (durcissement en moule).Ce prix comprend : terrassements nécessaires pour la mise en place de l'ensemble des éléments ;évacuation en décharge agréée des déblais excédentaires ;confection du lit de pose en grave non traitée ou béton maigre ;élément de fond préfabriqué, le cas échéant ;cheminée verticale de section circulaire y compris façon des joints étanches ;échelons intérieurs scellés à la fabrication ;hotte conique permettant de raccorder la cheminée au dispositif de fermeture ou la dalle réductrice en béton armé de dimensions calculées pour résister aux charges indiquées au fascicule n° 70 ;dalle de répartition permettant la fixation et la rehausse éventuelle du dispositif de fermeture ;bague de joint élastomère entre viroles ;joints Forsheda ; intervention supplémentaire permettant d'obtenir un ouvrage étanche sur la base du contrôle extérieur. Il est précisé que le prix du regard comporte en plus les travaux d'élargissement de fouilles, le ragrément des intervalles intérieurs et extérieurs entre anneaux au mortier de ciment et le remblaiement autour de l'ouvrage en grave non traitée 0/31,5. Prix ""fourni posé"".					
5.10.1	– diamètre intérieur 1000 mm	U	20.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
5.10.2	– diamètre intérieur 1000 mm sans radier	U			[redacted]	
5.10.3	– allonge au delà de 1,50 m pour regard de diamètre intérieur 1000 mm	ML	17.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
5.10.4	– plus-value pour fond coulé en place	U	3.00		[redacted]	
	6. DISPOSITIFS DE FERMETURE					
6.2	CADRE ET TAMPON EN FONTE : Fourniture et pose de dispositif de fermeture verrouillable ou non, conforme à la norme NF-EN 124 avec éventuellement des trous d'aération. Ces deux variantes sont au choix du maître d'œuvre, d'un type agréé par le directeur des travaux ou l'administration ayant la gestion de la voirie, comprenant : cadre rond ou carré, tampon rond, scellements et mise à niveau.					
6.2.1	– Ø 600 mm d'ouverture utile pour trottoir, classe C 250	U			[redacted]	
6.2.4	– Ø 600 mm d'ouverture utile pour chaussée avec trafic intense, classe D 400 et rotule d'ouverture	U	20.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
	Total CHAPITRE - TERRASSEMENTS ET MACONNERIE					[redacted]
2	**CHAPITRE - VOIRIE ET REVÊTEMENTS**					
	8. VOIRIE					
8.3	GRAVE BITUME : Fourniture, chargement, transport et mise en oeuvre mécanique ou manuelle de grave bitume de classe					

SUITE DECOMPTE GENERAL DEFINITIF au 22/09/2026

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	"2" préparée à partir d'un mélange de liant hydrocarboné, de granulats et ou d'additifs minéraux ou organiques, dosés, chauffés et malaxés dans une centrale d'enrobage.					
8.3.1	– de granulométrie 0/20	M3	4.00			
8.3.2	– de granulométrie 0/14	M3				
8.9	Remise en forme de voirie avec apport de grave non traitée 0/31.5	M2	1 294.00			
	Cette prestation comprend :retroussage de la couche polluée sur une épaisseur minimum de 0,10 m ; le choix et la méthode d'extraction (niveleuse ou pelleteuse) est laissé à l'initiative et sous la responsabilité de l'entrepreneur ;évacuation des matériaux en décharge agréée, droits de décharge compris ;reprofilage de la voirie avec apport de grave non traitée 0/31,5 sur une épaisseur moyenne de 0,10 m, le cas échéant l'humidification ;compactage.					
	9. REVÊTEMENTS					
9.1	BETON BITUMINEUX :					
	Fourniture, transport, épandage au finisseur ou à la main et cylindrage de revêtement en matériaux enrobés à chaud imperméable préparé en centrale d'enrobage et conforme aux normes EN 13108 1 et NF P98 150 (mise en oeuvre).					
9.1.2	– épaisseur 6 cm et de granulométrie 0/10	M2	1 356.00			
9.1.3	– épaisseur 8 cm et de granulométrie 0/10	M2				
9.2	BETON DESACTIVE					
	Mise en oeuvre de béton désactivé provenant de centrale à béton avec gravillons roulés calcaire de granulométrie 8/15 comprenant : le coffrage, les ferraillages adaptés et la confection des joints.					
9.2.1	– sur une épaisseur de 12 cm	M2				
9.6	ENDUIT SUPERFICIEL D'USURE :					
	Fourniture, transport et mis en oeuvre à la rampe ou manuellement de une ou deux couche d'émulsion de bitume (2 passes pour le bicouche), l'approvisionnement et l'épandage de granulats 6/10 entre chaque application d'émulsion. Ce revêtement est conforme à la norme NF P 98 160 et a un PSV minimum de 52 (sauf pour le bicouche calcaire). Ce prix comprend :nettoyage et balayage du support ;protection des ouvrages ;cylindrage ;balayage(s) des granulats excédentaires.					
9.6.1	– monocouche simple gravillonnage calcaire	M2				
9.6.3	– bicouche double gravillonnage calcaire	M2	1 356.00			
9.7	Enherbement	M2	184.00			
	Fraisage, nivellement et engazonnement à raison de 4 kg à l'are, y compris roulage, première tonte, réensemencement des parties insuffisamment garnies, enlèvement des mauvaises herbes, arrosage et épandage d'engrais.					
9.8	Enrobés hydrocarbonés à froid	M2	70.00			
	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés à froid à base de laitier sur une épaisseur de 4 cm minimum, réglage et compactage compris.					
9.9	Fermeture des joints à l'émulsion de bitume	ML	1 872.00			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire le collage des					

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	joints d'enrobé à l'émulsion recouvert d'un sablage.					
9.10	GRAVIERS ROULES 5/15 SUR UNE EPAISSEUR DE 10 CM POUR ALLEE PIETONNE ET CARROSSABLE : Fourniture, transport et mise en place par les moyens appropriés de graviers roulés lavés. L'entrepreneur devra fournir au maître d'ouvrage un échantillon pour validation.					
9.10.1	– calcaire	M2	144.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
9.16	Surfaces bétonnées ou pavées sur tranchées	M2	40.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
	Réfection définitive de dallage béton ou surface pavée. Ce prix comprend : lit de sable pour réglage ; isolation par polystyrène de 6 cm en 2 couches croisées, le film polyane d'étanchéité... ;béton de gravillon dosé à 350 kg de CPJ 45 par m³ en oeuvre ;armature en treillis soudé de 10 x 10 mm ;coulage de béton d'agrégat < à 20 mm (DTU 65.7) ainsi que le réglage de surface à la règle manuelle ou vibrante ;finition talochée ou lissée conforme à l'existant ;fourniture et mise en oeuvre de peinture ou tout autre produit de finition uniquement à l'emplacement de la réfection.					
	Total CHAPITRE - VOIRIE ET REVÊTEMENTS					[redacted]
3	**CHAPITRE - CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE** Le présent chapitre concerne toutes les canalisations publiques, les conduites de branchements particuliers, y compris les canalisations de raccordement des ouvrages annexes tels que les bouches d'égout... Il est précisé que les longueurs des canalisations sont décomptées sans déduction des longueurs occupées par les pièces spéciales, par les regards et ouvrages annexes qui sont payées les unes et les autres à part. Par ailleurs, les prix comportent les prestations suivantes :fourniture à pied d'œuvre et approche ;mise en place au laser des tuyaux et des pièces de raccord avec leurs accessoires ;façon des joints, y compris leur fourniture avec leurs accessoires ;coupe des tuyaux ;ancrage en cas de fortes pentes (fournitures comptées à part) ; hydrocurage des canalisations ; frais relatifs aux sujétions entraînées par une intervention sur un réseau existant ;frais de réparation en cas d'anomalies ;frais engendrés par les reprises lorsqu'il est constaté des anomalies lors de la réalisation du passage caméra ou de essais d'étanchéité. Une fois les reprises effectuées, l'entrepreneur fera réaliser, à ses frais, des contre-essais jusqu'à qu'ils soient positifs (caméras et essais d'étanchéité).					
	10. CANALISATIONS					
10.1	CANALISATIONS EN CHLORURE DE POLYVINYLE DE CLASSE CR 8 : Conduites conformes à la norme NF 055, à joints à bague élastomère à lèvres assemblées par "tulipe", fournies et posées.					
10.1.1	– de diamètre extérieur 125 mm	ML	510.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
10.1.2	– de diamètre extérieur 160 mm	ML	40.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
10.2	PLUS-VALUE POUR PIECES SPECIALES SUR LA					

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	LONGUEUR DES CANALISATIONS PVC DE CLASSE CR 8 : Nature de la pièce Équivalence en mètres Bouchon :1,00 Coude : 1,50 Culotte ou té de branchement :2,80 Coquille (clip) pour branchement :1,00 Manchon double à joints automatiques :1,00 Jonction d'agrandissement ou de réduction :1,70 - Cunette de fond de regard en polyester armé de fibre de verre, munie de 2 joints de caoutchouc toriques :8,50					
10.2.1	- de diamètre extérieur 125 mm	ML	185.60	[redacted]	[redacted]	[redacted]
10.2.2	- de diamètre extérieur 160 mm	ML	6.40	[redacted]	[redacted]	[redacted]
10.8	CANALISATIONS EN FONTE DUCTILE DE LA SERIE "ASSAINISSEMENT" AVEC REVETEMENT INTERIEUR EN POLYURETHANE : Conduites à joints automatiques à bague élastomère, conformes aux normes EN 598 et EN 681.1, avec le marquage NF, fournies et posées. Elles sont revêtues intérieurement de polyuréthane d'épaisseur minimale 0.8 mm (EN 15 655) et extérieurement de zinc-alu de masse surfacique minimum de 400 g/m² avec finition peinture époxy (EN 545 2010) et de classe de résistance au moins équivalente au K9 (EN 545 2006) Ce prix peut être utilisé à la fois pour des canalisations à écoulement libre ou en refoulement.					
10.8.3	- de diamètre nominal 200 mm	ML	620.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
10.9	PLUS-VALUE SUR LA LONGUEUR DES CANALISATIONS FONTE DUCTILE "ASSAINISSEMENT" POUR PIECES SPECIALES : Nature de la pièce Équivalence en mètres Coude :2,70 Branchement simple 67°30 à deux emboîtements et tubulure unie ou 3 bouts unis :4,00 Raccord à plaquette 67°30 découpe rectangulaire :2,70 Piquage à selle sur collecteur 90° ou 45°, découpe circulaire :1,60 Piquage orientable à découpe rectangulaire ou circulaire :3,00 Manchon simple ou de scellement à joints automatiques :1,00 Manchon inter-matériaux pour raccordement sur matériaux différents :1,80 Il est précisé que les joints et accessoires sont compris dans ce prix et que cette plus value s'applique aux prix ""10.8 et 10.9"".					
10.9.3	- de diamètre nominal 200 mm	ML	76.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
	Total CHAPITRE - CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE					[redacted]
4	**CHAPITRE - BRANCHEMENTS**					
	19. BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT					
19.1	Mise à niveau de tabouret de branchement existant Mise à niveau de tabouret de branchement de toute nature. Ce prix comprend : terrassements ;dépose soignée et stockage de l'élément de fermeture pour permettre son réemploi ; coffrage et scellement du dispositif de fermeture ; sécurisation de la zone pendant l'intervention sur l'ouvrage ; mise à niveau jusqu'à 0,20 m de l'existant, toutes fournitures comprises ;ragréage correct de l'ensemble.	U	2.00	[redacted]	[redacted]	[redacted]
19.2	TABOURET DE BRANCHEMENT :					

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
	Fourniture et pose de tabouret de branchement, préfabriqué en PVC de section circulaire, d'une hauteur jusqu'à 1,00 m du fil d'eau jusqu'au-dessus du tampon, et avec un départ en attente sur particulier en PVC CR 8 bouché. Cet ouvrage est clos par un tampon en fonte de classe C 250, circulaire, rehaussable, articulé, joint torique compris. Cette prestation comprend :terrassements ; évacuation en décharge agréée des déblais, frais de décharge compris ;confection du lit de pose en grave non traitée ou en béton maigre ;pose du tabouret et des conduites attenantes avec la mise en place des joints élastomères ; remblaiement en grave non traitée 0/31,5 et le compactage ; pose du dispositif de fermeture sur un lit de béton.					
19.2.1	– diamètre nominal 315 mm, arrivée et départ Ø 125 mm	U	26.00			
19.2.2	– diamètre nominal 400 mm, arrivée et départ Ø 160 mm	U				
19.2.3	– allonge au delà de 1,00 m pour un DN 315 mm	ML	14.30			
19.2.4	– allonge au delà de 1,00 m pour un DN 400 mm	ML				
	Total CHAPITRE - BRANCHEMENTS					
5	**CHAPITRE - ESSAIS PRÉALABLES A LA RÉCEPTION ET AUTRES PRESTATIONS** Conformément à la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, les essais préalables à la réception des réseaux d'assainissement seront réalisés par un opérateur accrédité ""Cofrac"" et indépendant de l'entreprise chargée des travaux. Les tests de compacité doivent être effectués sur l'ensemble du linéaire de canalisation posée, à raison de : 1 test tous les 50 m et au moins 1 test par tronçon ; 1 essai autour des regards tous les 3 dispositifs ; 1 contrôle sur au moins 1 branchement sur 5. Il importe de réaliser des tests jusqu'au niveau inférieur du lit de pose (contrôle de la zone d'enrobage de la canalisation). 22. TRAVAUX DIVERS - PLANS ET DOSSIERS					
22.1	Dossier de récolement des conduites principales selon le cahier des charges SIG du SIDEC du Jura Établissement et remise du plan de récolement à l'échelle 1/500 après la pose des réseaux, fourni au maître d'œuvre en 6 exemplaires dont 4 exemplaires papiers et 2 exemplaires au format informatique (dwg, pdf et shp). Les plans des réseaux devront comprendre : caractéristiques des tuyaux : le diamètre, la nature et la classe ;renseignements pour les traversées spéciales ;regards et ouvrages annexes d'Eaux Usées (EU) dûment numérotés avec les profondeurs des fils d'eau apparents ; longueurs entre les regards EU ;ventouses, purges, vidanges, dispositifs de comptage, bouches à clé sur vannes de sectionnement et collier de prise en charge pour l'eau potable.	ML	620.00			
22.2	Dossier de récolement des branchements particuliers selon le cahier des charges SIG du SIDEC du Jura Établissement et remise des carnets de repérage à l'échelle 1/200, à fournir au maître d'œuvre en 6 exemplaires dont 4 exemplaires papiers et 2	U	30.00			

SUITE DECOMPTE GENERAL DEFINITIF au 22/09/2026

Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement	Prix unitaire	Montant HT
exemplaires au format informatique (dwg, pdf et shp). Chaque fiche de repérage devra comprendre :caractéristiques des tuyaux : le diamètre, la nature et la classe ; longueur du branchement particulier ; hauteur fil d'eau du tabouret d'assainissement ; repérage des culottes, coudes, tabourets, bouches à clé, regards de comptage, etc., depuis le réseau principal.Ce prix sera rémunéré pour chaque branchement et chaque réseau. **Total CHAPITRE - ESSAIS PRÉALABLES A LA RÉCEPTION ET AUTRES PRESTATIONS**					

Montant Total H.T.	[redacted]
Montant T.V.A. 20 %	[redacted]
Montant T.T.C.	[redacted]